



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal le 16 novembre 2015

L'an deux mil quatorze, le lundi seize novembre 2015 à 20H30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Poissant Christian.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : vendredi 6 novembre 2015

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :  
Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Eric PAUCHET, Gil GUILBERT, Daniel DARRY, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Viviane LECLUSE, Anne-Sophie MARATRAY, Béatrice BARRERE, Olivier LESUEUR, Sonia BENAVIDES, Brigitte CAVALLERO-DUBOIS.

Absents excusés

Hubert PICARD, procuration donnée à Christian POISSANT.

Jean-Marc SEVESTRE, procuration donnée à Brigitte CAVALLERO-DUBOIS.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### ■ DECISIONS MODIFICATIVES N°7

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Objet : Intégration patrimoniale SDE CALVAIRE		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315 : Intégration patrim SDE CALVAIRE		7 480.00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>7 480.00 €</b>
R 13258 : Intégration patrim SDE CALVAIRE		3 740.00 €
R 238 : Intégration patrim SDE CALVAIRE		3 740.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>7 480.00 €</b>

\*\*\*\*\*

### ■ CADEAU DE NOËL 2015 POUR LES JEUNES DE 11 A 18 ANS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer pour Noël 2015, des bons d'achats valable jusqu'au 28 février 2016 (pour une activité culturelle) aux jeunes âgés de 11 à 18 ans et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès d'un fournisseur, dont il sera le seul responsable et habilité à remettre les bons ou autres aux jeunes (94 jeunes sont concernés).
- Valeur maximum d'un bon : 25 €

(Cette dépense sera inscrite au compte 6232 fêtes et cérémonies).

\*\*\*\*\*

### ■ COLIS DE NOËL 2015 POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'offrir un colis en fin d'année 2015 pour Noël aux personnes âgées de **67 ans** et plus, domiciliées dans la commune de Montigny.  
(La dépense sera inscrite au budget 2015 - compte 6232 - fêtes et cérémonies).

\*\*\*\*\*

### ■ ADHESION AU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COHESION INTERCOMMUNALE

Vu la loi NOTRé du 7 août 2015 et ses objectifs de valoriser le vécu intercommunal, d'améliorer la cohérence des périmètres, d'accroître la solidarité financière et territoriale, de renforcer l'intégration, de prendre en compte le bassin de vie, le Pays et le périmètre du SCOT,

Vu la circulaire gouvernementale du 27 août 2015 adressée aux Préfets de l'Etat français, encourageant tout regroupement pertinent dépassant le seuil de 15 000 habitants,

Considérant que :

- Le scénario présenté par M le Préfet dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale notifié le 2 octobre 2015 ne satisfait ni les attentes de la loi NOTRé, ni les atouts du territoire Entre Seine et Bray, ni la volonté majoritaire des élus locaux
- Un scénario alternatif via à la création d'une Communauté de communes unique à l'échelle du territoire de l'entre Seine et Bray, EPCI issu de la fusion des 3 Communautés de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles et du Plateau de Martainville auquel pourrait être rattachée la commune de Bosc le Hard, répond pleinement aux attentes de la Loi NOTRé, valorise mieux les atouts du territoire entre Seine et Bray, et respecte la volonté majoritaire des élus locaux
- La fusion de 3 EPCI présente un degré de rationalisation supérieur à la fusion de 2 EPCI, ce nouveau territoire offrant à moyen terme des possibilités de simplification des syndicats intercommunaux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, 10 voix contre la proposition du préfet, 3 voix pour et 2 abstentions :

- De rappeler à monsieur le Préfet que la CCPNOR a exprimé auprès de lui par courrier du 4 août 2015, sa vision en faveur d'un scénario visant à la regrouper avec les communautés de communes voisines du Moulin d'Ecalles et du Plateau de Martainville, et d'y adjoindre la commune de Bosc le Hard. Ce choix s'inscrit dans une cohérence de bassin de vie, de Pays et de périmètre de SCOT
- **De rejeter le projet de schéma départemental de coopération intercommunale notifié le 2 octobre par M le Préfet de Département**, isolant la Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen des Communautés de Communes du Moulin d'Ecalles et du Plateau de Martainville auquel pourrait être rattachée la commune de Bosc le Hard
- **De solliciter M le Préfet de Département qu'il présente à la prochaine Commission Départementale de Coopération Intercommunale la création d'une Communauté de Communes unique**, à l'échelle du territoire de l'Entre Seine et Bray, EPCI issu de la fusion des 3 Communautés de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du moulin d'Ecalles et du Plateau de Martainville auquel pourrait être rattachée la commune de Bosc le Hard
- **De solliciter la prochaine Commission Départementale de Coopération Intercommunale afin qu'elle intègre au futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ce projet de Communauté de Communes unique désiré par la majorité des élus locaux**

\*\*\*\*\*

### ■ QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 14 décembre à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20

Le Maire  
Christian POISSANT